

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 09 juillet à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles CAUPIN, Maire.

**Etaient présents :** Messieurs Pierre CANAULT, Gilles CAUPIN, David CARRE, Domingo DURAN DOMINGUEZ et Fabrice VEILLARD et Madame Patricia PILLOT.

**Absents excusés :** Madame Dominique AUBOURG donnant pouvoir à Monsieur David CARRE et Monsieur Nicolas VIARD donnant pouvoir à Monsieur Fabrice VEILLARD.

**Absente non excusée :** Madame Bénédicte JASSENY.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Fabrice VEILLARD.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

1°) APPROUVE, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 12 juin 2018.

\*\*\*\*

2°) EST INFORME par le Maire que le projet final de contrat rural n'est pas encore prêt à être arrêté, la réunion de la commission travaux du 05 juillet avec le maître d'œuvre s'étant concentrée sur le projet canalisations. La prochaine réunion pour étudier ce dossier se tiendra le 31 Août 2018 à 15 heures.

3°) ENTEND le Maire faire le point du projet canalisations. Le projet présenté par le maître d'œuvre le 5 juillet a été arrêté avec des modifications par rapport au programme précédent :

- déport sur le domaine public de tous les compteurs,
- renouvellement des branchements acier en plus des branchements plomb,
- extension de renouvellement de canalisation place Gustave Moufrond et rue de la Croix Bonnard compte tenu des travaux de voirie prévus dans le cadre du contrat rural. Contactée, l'Agence de l'Eau a indiqué que cette extension pourrait être incluse dans le programme de son Xe Plan, ce qui permettra de bénéficier de la subvention de 50%.

Les documents d'Appel d'Offres pour les travaux de canalisations seront publiés le 13 juillet, avec une date limite de réception le 31 Août 2018. Le choix de l'entreprise adjudicataire sera effectué le 7 Septembre et la décision d'engager le marché (procédure MAPA) sera proposée à la réunion du Conseil Municipal du 14 Septembre 2018. Ceci permettra de finaliser le dossier de demande de subvention à l'AESN pour la date limite du 28 Septembre 2018.

4°) ENTEND Le Maire présenter le projet de demande de Déclaration d'Utilité Publique :

- d'aménagement d'un cheminement piétonnier permettant aux élèves de l'école de rejoindre en toute sécurité le plateau sportif situé au clos du Vel
- de nettoyage de la parcelle ZD7 à l'abandon
- de constitution d'une réserve foncière de 2.300 m<sup>2</sup> en vue de permettre la densification de l'habitat en zone urbanisée,

Ce projet, défini et justifié dans les documents annexés à la présente délibération, nécessite l'appropriation par la commune de la parcelle ZD7. Les efforts pour y parvenir selon le processus des biens vacants sans maître puis d'acquisition amiable n'ayant pu aboutir, il y a lieu de procéder par voie d'expropriation.

Le Conseil Municipal :

- vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- vu le Code de l'Urbanisme
- vu le Code de l'environnement

Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de solliciter auprès de Madame la Préfète de Seine & Marne l'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique pour le projet décrit en annexe.

Monsieur Domingo DURAN DOMINGUEZ demande si cette demande a des chances d'aboutir. Le Maire répond que les justifications sont bien établies.

Madame Patricia PILLOT demande si l'estimation en 2015 du Service des Domaines est toujours valable. Le Maire indique qu'il a demandé une mise à jour et note que les prix récents de transaction montrent une tendance à la diminution.

\*\*\*\*

4°) EST INFORME par le Maire que les institutrices souhaiteraient que l'école de Treuzy-Levelay porte un nom représentatif d'une personnalité, éventuellement locale. La décision en revient au conseil municipal. Le Maire propose que le Conseil Municipal, soit suscite des propositions auprès de la population, soit les définisse lui-même. Les membres du Conseil Municipal présentent 3 propositions :

- M. LOUBIERE, longtemps instituteur et secrétaire de mairie, qui est durablement resté dans les mémoires des habitants
- M. Luc BUISSON, plus récemment instituteur, directeur de l'école et décédé tragiquement dans un accident de la circulation il y a quelques années alors qu'il était en fonction
- M. Bernard BOUTET DE MONVEL, célèbre peintre, graveur, sculpteur et décorateur, résidant au moulin de Launoy, décédé en 1949.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de baptiser l'école « Bernard BOUTET DE MONVEL ».

\*\*\*\*

#### 6°) QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire :
  - Rappelle que le Schéma Directeur d'Approvisionnement en Eau Potable (SDAE) de la commune a été établi et débattu en 2017 suite à l'étude diagnostic du réseau, et remarque que, bien que les conclusions en sont déjà mises en œuvre, aucune délibération formelle n'a été prise pour approuver,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

⇒ VALIDE l'étude diagnostic du réseau d'alimentation en eau potable de la commune de Treuzy-Levelay,

⇒ APRROUVE le programme d'actions à mener sur les dix prochaines années.

Le Maire rappelle que, en date du 29 Novembre 2017, le Conseil Municipal a décidé de limiter le réseau de distribution d'eau potable aux zones U du PLU.

- Rappelle au conseil municipal que lors de la réunion de conseil du 11/04/2018 le Conseil Municipal avait accepté de prêter la parcelle B10 au lieudit « les pâtures » pour la mise en place d'un troupeau de moutons par Monsieur Guillaume PRADIER, dirigeant de la société Jardin de Bohème, à titre gracieux à condition qu'il prenne en charge la clôture du terrain et sa remise en état.

Le maire donne lecture d'un texte de commodat qui stipule les conditions de prêt de la parcelle. Monsieur Pierre CANAULT dit qu'il faut préciser que le preneur ne doit pas sous-louer la parcelle. Le Maire propose de modifier le projet de texte commodat avec les modifications suivantes : usage exclusif pour le pacage écologique d'ovins, contrat conclu pour une durée d'un an (pour éviter de tomber dans la législation des baux ruraux) renouvelable tacitement et sous-location interdite. Après délibération, le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer le commodat avec Monsieur Guillaume PRADIER.

- Informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Patricia SANCHEZ, du Conseil Municipal, à la date du 28/06/2018.
- Informe le Conseil Municipal que la soirée du 13 juillet 2018 a été annulée suite au manque d'inscription.

- Informe le conseil municipal que, dans le cadre du projet canalisations, une étude géotechnique G1 est rendue obligatoire par l'AESN pour bénéficier de ses subventions. Deux devis ont été obtenus et analysés par notre maître d'œuvre. L'entreprise retenue est ICSEO pour un montant de 1.970 € HT. Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à passer la commande auprès d'ICSEO pour un montant de 1.970 € HT.
  - Informe le conseil municipal qu'on pourrait inclure dans le contrat rural un minimum d'enfouissement des réseaux desservant le bâtiment de la mairie.
- Madame Patricia PILLOT :
- Fait part au conseil municipal de la fin de l'année scolaire du SIRP VILLEMER / TREUZY-LEVELAY / NONVILLE. Cette année a été fructueuse. A la rentrée 2018/2019, on passe à la semaine des 4 jours. Ceci a nécessité de revoir le planning des agents et la rotation du car (le trajet s'allonge d' ¼ d'heure pour tenir compte des chicanes, des rétrécissements, etc. et la limitation de vitesse à 80 km/h).
  - Informe le conseil municipal que le syndicat Mixte de Transports Sud Seine et Marne travaille sur la mise en place du covoiturage en complément du Transport à la Demande (TAD) au sein du réseau STILL. Le dossier complet devrait être déposé, auprès des services d'Ile de France Mobilités, en octobre afin d'obtenir une réponse en décembre. La réservation des services TAD et covoiturage se ferait sur un téléphone avec une application dédiée.
- Monsieur Pierre CANAULT :
- Informe le Conseil Municipal que depuis qu'il y a eu la rave party, la barrière sur le chemin communal du Sausseau a disparu. Le Maire répond que notre agent l'a mis de côté la barrière le temps de recevoir les poteaux à changer.
- Monsieur Domingo DURAN DOMINGUEZ dit qu'il faut penser à voir la toiture de l'école qui lui paraît en très mauvais état. Le Maire demandera à l'entreprise GOIMBAULT, qui vient effectuer les travaux de la toiture de la mairie, de faire un diagnostic et propose au conseil municipal de se rendre sur place après la réunion.
- Monsieur Fabrice VEILLARD :
- S'est rendu à la réunion du SMEP convoquée pour arrêter le contenu du SCOT, après 10 années d'études. Malheureusement, les communes de la CC du pays de Montereau s'y opposent et demandent des modifications. La décision a donc été prise de retravailler le texte à la rentrée, ce qui entraînera une augmentation des coûts.
  - Informe le conseil municipal que la vanne électrique de la station de pompage est en défaut mais elle n'empêche pas le fonctionnement. Il a demandé un devis pour le changement de cette vanne.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 30 minutes.